

LES POUVOIRS PUBLICS ET LA "QUESTION ROM" EN EUROPE AUJOURD'HUI

PERSPECTIVES DE RECHERCHES POUR UNE APPROCHE COMPARATIVE¹

{Olivier Legros *



Maître de
conférence en
géographie à
l'université de
Tours

1 Olivier Legros,
UMR CITERES
(CNRS, Université
de Tours), Equipe
Monde arabe et
Méditerranée, Axe
transversal « Ville et
politique » et réseau
URBA-ROM. Le
réseau URBA-ROM
([http://urbarom.cre
villes.org/](http://urbarom.cre
villes.org/)) réunit
une soixantaine de
chercheurs
européens s'intéres-
sant aux politiques
en direction des
Roms/Tsiganes.
L'auteur de cet
article remercie
chaleureusement
Marie Bidet et
Samuel Delépine
pour leur lecture
critique et construc-
tive d'une première
version de ce texte.
2 Le terme Roms
désigne dans cet
article la grande
diversité des groupes
et des communautés

En Europe occidentale comme en Europe centrale ou dans les Balkans, la présence d'individus ou de groupes roms² en situation précaire constitue souvent un « problème public », c'est-à-dire un « état de fait [qui constitue] un enjeu de réflexion et de protestation et une cible pour l'action publique » (Gusfield, 2003, p. 71). Certes, cela n'est pas une nouveauté puisque les institutions européennes ont, dès la fin des années 60, fait des recommandations et pris des mesures législatives visant la protection des Roms en tant que minorité (Liégeois, 2009). On peut toutefois faire l'hypothèse qu'aujourd'hui, la « question rom » se pose d'une façon particulière du fait des grandes évolutions géopolitiques qui ont marqué l'Europe ces vingt dernières années. Au début des années 90, le démantèlement du bloc socialiste a provoqué, dans les pays anciennement communistes la précarisation de nombreux groupes roms en même temps que de nouveaux processus de marginalisation sur fond de crise sociale et économique (Ládanyi, Szélényi, 2005, Nacu, 2006). Quelques années plus tard, l'élargissement de l'Union européenne s'est traduit par la suppression des frontières et par l'accès à la citoyenneté européenne des ressortissants des pays d'Europe centrale et orientale, nombreux à quitter leur pays d'origine (Diminescu, 2003). Originaires de Bulgarie ou de Roumanie pour la plupart d'entre eux, les Roms seraient ainsi plusieurs centaines de milliers à avoir gagné l'Europe occidentale. Le plus souvent sans ressources économiques et en situation irrégulière sur le plan juridique, car ils ne remplissent pas les conditions posées pour séjourner durablement dans les pays d'accueil, ces « nouveaux Européens » survivent dans les marges urbaines où leur présence a fini par former un nouveau problème public, si l'on en croit les progrès de l'anti-tsiganisme, en particulier en Italie (Vitale, 2009), et ceux des mouvements de soutien aux populations en situation précaire. En outre, la Commission européenne s'est engagée depuis peu à définir une « stratégie-cadre d'inclusion des Roms »³. La « question rom » est donc désormais une question européenne.

Ce constat suscite de nombreuses interrogations. Dans quelles conditions et selon quelles modalités la présence de Roms en situation précaire finit-elle par constituer un problème public, en particulier à l'échelle locale ? Quelles sont les réponses apportées par les institutions et en quoi se distinguent-elles des modes de régulation de la marginalité sociale engagés par le passé ou encore des régimes de l'« hospitalité » qu'Anne Gotman, à la suite de Georg Simmel, définit comme un « ensemble de pratiques plus ou moins codifiées, destinées à encadrer l'arrivée et le séjour de l'étranger, à régler ainsi les frontières de l'intégration » (2004, p. 5) ? Enfin, on peut examiner les processus d'insertion animés par des individus et par des réseaux sociaux qui pourraient servir de base aux politiques publiques visant ces populations.

L'objectif des lignes suivantes est de proposer quelques questionnements de départ pour des recherches comparatives. L'approche comparative a en effet l'avantage de fournir un cadre cohérent à l'analyse d'une grande diversité de situations. Sans pour autant évacuer les contextes, elle permet d'identifier des invariants et des divergences en confrontant, dans des situations différentes voire opposées, des processus similaires (Detienne, 2000). L'enjeu opérationnel de la démarche est évident : il s'agit de repérer des blocages, des motifs de conflit récurrents ou, à l'inverse, des stratégies gagnantes sans pour autant verser dans l'approche techniciste et gestionnaire qui domine aujourd'hui dans les politiques publiques.

La « question rom » aujourd'hui

Un problème public n'est pas un donné. C'est une construction sociale qui se réalise « dans l'arène des multiples conflits sociaux, débats parlementaires et combats judiciaires, disputes philosophiques et controverses scientifiques, guerres de plume et batailles de mots que suscite un évènement » (Cefaï, Pasquier, 2003, pp. 13-14). La « question rom » n'échappe pas à la règle : bien entendu, elle n'existe pas *a priori* ; en revanche, elle se construit dans des situations d'interactions, probablement selon des processus différents, mais toujours au travers des discours et des pratiques des citoyens ordinaires, des organisations de la société dite « civile » et des institutions.

Processus de catégorisation

Il s'agit donc de s'interroger sur les processus de catégorisation à l'œuvre dans les discours des uns et des autres. La réflexion doit principalement porter sur les processus en cours, car, par le passé,

qui, pour la plupart issus d'Europe centrale et orientale, se reconnaissent comme Roms. Le terme Rom/Tsigane englobe d'autres groupes, comme les Manouches, les Kalés, les Sintis ou les Voyageurs, qui bien que plus ou moins apparentés aux Roms, ne se reconnaissent pas comme tels. Pour une analyse des terminologies en usage, voir Liégeois, 2007.

³ Mal connotée sur le plan politique, la notion d'intégration a été abandonnée à la fin des années 90 au profit de deux autres concepts : celui d'insertion, très en vogue dans le vocabulaire des politiques sociales en France, et celui d'inclusion, préféré par les institutions européennes.

Erwing Goffman a déjà expliqué dans le détail la mécanique de la stigmatisation (Goffman, 1975). En France par exemple, les mobilités roumaines ont participé à l'avènement de nouveaux lieux communs. En 2002, alors que les Etats français et roumain se sont engagés dans la lutte conjointe contre l'immigration clandestine et les réseaux criminels, l'expression de « mafia roumaine » fait florès dans les médias. Elle sert notamment à désigner les Roms vivant dans les bidonvilles de la région parisienne (Damiens, 2005). Toujours dans les années 2000 apparaît une autre catégorie, celle du Rom « victime occultée de l'histoire » (Chaix, 2006). Bien que les autorités locales y fassent aujourd'hui de plus en plus souvent référence, ce nouveau lieu commun est principalement une invention des milieux associatifs qui s'opposent, bien sûr avec force, à toute entreprise de criminalisation des Roms.

Les catégories de l'action publique sont, elles aussi, marquées par les évolutions récentes. Si les catégories administratives, qui mettent l'accent sur le mode d'habitat, nomade en l'occurrence, des publics visés, perdurent, la période actuelle est propice à l'émergence d'une nouvelle catégorie, celle des « Roms ». Très fréquemment utilisée par les institutions européennes, la catégorie « Roms » est employée à partir des années 90 par les autorités roumaines (Nacu, à paraître). En France, la création, en 2007, d'un « village d'insertion de Roms » à Aubervilliers, dans la banlieue nord de Paris, marque l'apparition discrète d'une catégorie ethnique, d'abord construite par la sphère associative, puis reprise dans le vocabulaire de l'action publique française (Legros, enquêtes en cours).

Ces remarques amènent leur lot de questions. Dans ce processus de catégorisation, quelle est la part du droit ? L'émergence actuelle de catégories ethniques témoigne-t-elle, en particulier en France, d'un changement radical dans les rapports entre l'Etat-nation et « ses » minorités ? Quels publics sont désignés comme Roms ? D'après les documents officiels de la Commission Européenne, les Roms sont une « catégorie englobante [an umbrella term] dans le cadre de politiques publiques qui traitent des problèmes d'exclusion sociale et de discrimination et non des questions spécifiques d'identité culturelle » (Commission of the European Communities, 2008). C'est ainsi que dans le vocabulaire des institutions européennes, les Roms semblent avoir perdu leurs attributs ethniques et culturels pour ne constituer, en définitive, qu'une catégorie d'action supplémentaire des campagnes de lutte contre la pauvreté.

Le fonctionnement des arènes publiques

Cette étude des processus de catégorisation en cours est bien

entendu d'une importance capitale quand on sait que récemment, des individus, voire des familles entières, ont servi d'exutoire à la violence collective à Naples, en mai 2008, à Belfast, en juin 2009, ainsi que dans plusieurs régions de Hongrie et de Tchéquie, en 2009⁴. Mais l'examen ne peut se faire indépendamment de celui des « arènes publiques », ces « lieux de débat, de polémique ou de controverse, de témoignage, d'expertise et de délibération où petit à petit émergent des problèmes publics » selon Daniel Cefaï et Dominique Pasquier (2003, p. 19). Il convient en particulier de s'interroger sur la place et le rôle des organisations de la société civile, de plus en plus nombreuses, notamment en Europe occidentale, à soutenir les Roms en situation précaire. Si un premier constat s'impose, c'est bien celui de la diversité des organisations existantes : collectifs libertaires, solidarités de voisinage, organisations humanitaires et caritatives, sans oublier les associations roms. Si la concurrence entre ces structures est possible, en particulier à l'échelle locale, il faut cependant être attentif aux formes de coopération. En France par exemple, le mouvement de soutien aux « Roms migrants » s'est structuré par l'intermédiaire du comité national des Droits de l'Homme Romeurope. Créé à la fin des années 90 à l'initiative de l'ONG Médecins du Monde, le comité est semblable à un réseau non hiérarchisé, faiblement institutionnalisé, d'associations et de collectifs locaux.

La réflexion peut aussi porter sur les répertoires de l'action collective (Tilly, 1986), qui dépendent eux-mêmes des idéologies en cours. Urgence humanitaire, défense des droits de l'Homme, citoyenneté solidaire, solidarité de classe : les motifs de l'engagement politique aux côtés des personnes en situation précaire sont en effet nombreux. Il en va de même pour les modes d'action politique qui oscillent entre les répertoires conventionnel, protestataire, festif et culturel. Assurément, l'étude des mouvements de soutien aux Roms en situation précaire autoriserait la comparaison des modes de subjectivation politique, ainsi que des expressions locales et nationales de la « contre-démocratie », c'est-à-dire l'ensemble des mécanismes de surveillance et de résistance que les individus et les groupes mettent en place, face au pouvoir des institutions (Rosanvallon, 2006).

Enfin une attention particulière peut être accordée à la place des associations roms dans le débat public. Comment ces dernières ont-elles construit leur légitimité auprès des publics en situation précaire et auprès des institutions ? Quelle place prennent-elles dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des politiques ou, au contraire, dans la formation des contre-pouvoirs ? Les progrès du

4 Sur ce thème de l'antitsiganisme, une conférence internationale a été organisée en septembre dernier à Londres (University College), sous l'égide de l'OSCE. Dirigée par Michael Stewart et par Andrzej Mlrga elle s'intitulait « Extremism and the Roma and Sinti in Europe : challenges, risks and responses ».

mouvement associatif expriment-ils une volonté croissante d'auto-détermination et d'auto-représentation des Roms, à l'instar du discours général véhiculé par l'Union nationale romani ?

La « question rom » : un problème avant tout spatial ?

Si les problèmes publics relèvent bien du domaine de l'imaginaire et des discours, il paraît difficile d'éviter une réflexion sur les causes premières de la « question rom ». Faut-il considérer des mécanismes généraux tels que la fabrication des boucs émissaires, qui permettrait de renforcer la cohésion du groupe majoritaire en stigmatisant les comportements désignés comme déviants (Girard, 1972) ? C'est possible mais il convient aussi d'explorer la dimension spatiale de la « question rom ». Prenons l'exemple des bidonvilles et autres habitats précaires qui se sont développés des dernières années (Legros, enquêtes en cours). Avant leur évacuation en 2007 et en 2008, les « camps sauvages » installés sur les communes d'Aubervilliers, de Saint-Denis et de Saint-Ouen constituaient des obstacles à la reconquête urbaine. En outre, la présence de ces grands bidonvilles, qui comptaient effectivement plusieurs centaines de personnes chacun, est une épreuve pour les riverains. Ceux-ci interpellaient volontiers les élus locaux à ce sujet. Leurs plaintes concernaient les nuisances (fumées, déchets, etc.) et la proximité des bidonvilles, le spectacle quotidien de la misère représentant manifestement une source de troubles pour les habitants. Enfin, parce qu'ils apportaient à leur manière la preuve tangible des progrès de la pauvreté urbaine, les établissements précaires pouvaient exprimer l'incurie des pouvoirs publics, ou, plus précisément, l'incapacité de ces derniers à résoudre des situations d'urgence et à rétablir l'« ordre spatial » (Lussault, 2009). Pour ces différentes raisons, les « camps sauvages » de la banlieue parisienne ont constitué ces dernières années de véritables problèmes spatiaux, engendrant, à l'échelle du voisinage, de nombreuses réactions de rejet ou, au contraire d'empathie, ce qui, bien entendu, ne pouvait qu'embarrasser les pouvoirs locaux.

Aujourd'hui comme hier, la « question rom » a donc de multiples facettes. Fondamentalement liée aux processus de stigmatisation qui, eux-mêmes, sont en rapport avec l'actualisation des normes sociales et avec la reproduction sociale, elle est souvent, au départ un problème spatial, car dans de nombreux cas, c'est bien la présence d'individus ou de groupes en situation précaire qui semble perturber le voisinage et l'ordre public local. Au travers de la « question rom », c'est donc globalement une question de pouvoir et d'affectation des places au sein des territoires, que les institutions

et ceux « qui ont le pouvoir de nommer » (Varikas, 2007, p. 133) semblent poser.

La construction des politiques de la marginalité

Quelles sont les réponses apportées par les pouvoirs publics ? Outre les catégories de l'action publique, l'analyse doit porter sur les dispositifs et les procédures d'intervention. Faut-il voir dans les politiques actuelles un retour du paradigme sécuritaire (Foucault, 1975) ou l'expérimentation d'une stratégie globale sous la conduite de l'Union européenne (UE) ? Les tendances actuelles montrent, au contraire, que les actions publiques en direction des Roms en situation précaire sont loin de former un ensemble homogène ou même cohérent. Oscillant entre rejet et intégration, quand elles ne combinent pas les deux attitudes, les politiques en question relèvent à la fois de l'arbitrage local, de l'expérimentation de bonnes pratiques et de la mise en œuvre de directives nationales.

La permanence des politiques de rejet

D'abord l'accueil n'est pas la règle. Si un premier constat s'impose, c'est en effet celui de la fermeture des espaces. Cela se traduit de deux façons. D'une part, les pouvoirs locaux constituent de véritables glacis de protection autour des agglomérations en multipliant les dispositifs physiques (barrières, fossés, blocs de béton) pour limiter les occupations illégales. D'autre part, la force publique procède régulièrement à l'évacuation des campements illégaux et des bidonvilles. En France, les bidonvilles fondés par les migrants roms sont systématiquement détruits par la force publique. Dans les centres en cours de rénovation des grandes villes d'Europe centrale, « l'exclusion des Rroms des centres-villes participe à terme au gonflement des périphéries bidonvillisées » (Delépine, 2007, p. 108). Lié à la reconquête des centres, ce processus n'est pas propre à la Roumanie. Dès les années 80, on pouvait faire un constat similaire dans les villes espagnoles, où les populations gitanes des quartiers centraux réhabilités étaient transférées vers les grands ensembles de la périphérie (María y Pobles, 2002).

Avec l'évacuation des terrains, il faut considérer les mesures d'éloignement des migrants en situation irrégulière. Ces mesures, qui s'inscrivent dans le cadre des politiques migratoires nationales, ont pu donner lieu à des expulsions massives, en Allemagne, en Italie ou, plus récemment, en France. En France, les Bulgares et les Roumains représenteraient entre 35 et 40 % des reconduites à la frontière au premier semestre 2008 (Romeurope, 2008). Les

migrants pauvres sont donc la cible des politiques d'expulsion avant d'être celle des mesures d'insertion. Cette affirmation invite assurément à comparer les dispositifs répressifs et les arsenaux juridiques mis en place par les Etats-membres de l'UE pour réguler les mobilités intracommunautaires. A commencer par celles des Roms.

Le gouvernement des marges à l'échelle locale

Les individus et les groupes en situation précaire peuvent également être la cible d'actions positives de la part des pouvoirs publics. Deux grandes catégories d'action publique peuvent être identifiées. Les politiques d'inclusion, qui prévalent apparemment dans les pays d'Europe orientale, visent des secteurs précis tels que l'école, la santé, le logement et l'emploi. Relevant davantage de l'ingénierie territoriale, la seconde catégorie rassemble les aménagements tels que les *campi nomadi* (« camps pour nomades »), en Italie (Sigona, 2005), ou les « villages d'insertion de Roms », constitués de constructions modulaires, en France (Legros, enquêtes en cours). Conçus pour les migrants en situation précaire, ces dispositifs sont très similaires. Les individus et les familles sont en effet regroupés sur des terrains, clos et surveillés, à l'extérieur de la ville ou dans ses marges ; quant à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'accèdent pas à ces dispositifs, ils sont sommés de quitter les lieux.

Ces réponses particulières de la part des institutions méritent qu'on s'y arrête un peu. Construites au nom de l'urgence humanitaire, elles aident à résoudre, même partiellement, le problème de l'hébergement en procurant une assistance minimale aux résidents des *campi nomadi* et des « villages d'insertion ». De façon concomitante, elles participent à rétablir l'ordre spatial local en mettant à l'écart et en rendant invisibles les migrants pauvres, en quelque sorte assignés aux marges des villes et de la société urbaine. En ce sens, les dispositifs d'hébergement apparaissent à la fois comme des instruments de police spatiale et comme des outils de « cosmétique urbaine » (Navez-Bouchanine, 2002) qui permettraient de cacher la misère tout en libérant les terrains pour de futures opérations d'urbanisme. Un peu comme les foyers et les cités d'urgence qui, selon Marc Bernardot (2008) ont rempli des fonctions similaires dans les grandes villes françaises au milieu du siècle dernier.

Il convient par ailleurs de s'intéresser au pilotage de ces actions spécifiques. Pour reprendre l'exemple français, l'Etat se mêle de plus en plus des questions d'éradication des bidonvilles par le biais des financements et des procédures contractuelles. Le recours au

contrat autorise l'Etat territorial à poser ses conditions, telle que la sélection préalable des bénéficiaires. Dans ces conditions, quel rôle peuvent jouer les autres acteurs, qu'il s'agisse des collectivités locales, dont l'autorité est peut-être remise en question par les interventions de l'Etat, ou des associations et des ONG, à qui incombe désormais la mise en œuvre des politiques en direction des publics marginalisés ? On peut faire l'hypothèse que les actions destinées aux Roms en situation précaire sont propices à l'émergence de deux modes principaux de pilotage de l'action publique : d'une part, le recours aux systèmes d'action locale structurés autour de l'élu local ou du représentant de l'Etat, qui paraît la règle dans les villes d'Europe occidentale, et, d'autre part, la formation de « chaînes de courtage » (Bierschenk cité par Atelier Ville et politique, 2008, p. 179) qui, reliant les quartiers défavorisés aux bailleurs de fonds internationaux par l'intermédiaire des ONG et des associations, semble habituelle dans les villes d'Europe centrale et orientale.

L'Europe à la recherche de standards

Parallèlement aux collectivités locales et aux Etats, les institutions européennes agissent en direction des Roms en situation précaire. Après le Conseil de l'Europe, qui a largement contribué à fixer les catégories et les champs d'application de l'action européenne (logement, santé, scolarisation, emploi), c'est désormais au tour de la Commission européenne de s'intéresser à l'inclusion des Roms. Apparemment, la stratégie-cadre, actuellement en cours de définition, reprend les grands principes du « nouvel esprit de l'action publique » (Blondiaux et Sintomer, 2002, p. 27). Il s'agit, en effet, de « soutenir la mise en œuvre du principe de non-discrimination en encourageant la mise en réseau, l'apprentissage mutuel, ainsi que l'identification et la diffusion des bonnes pratiques et des approches innovantes au niveau européen » (Commission européenne, 2009). Faut-il voir dans cette approche, à la fois consensuelle et technique, une manière de gouverner par les procédures et par l'instauration de normes ? Probablement, mais c'est peut être aussi une tactique qui permet aux institutions communautaires de construire des politiques sociales sans pour autant remettre en cause l'autorité des Etats et des pouvoirs locaux. On ne peut que s'interroger sur l'articulation entre, d'un côté, les déclarations d'intention et les préconisations techniques de la Commission, et, de l'autre, les réalités locales, que caractérisent bien souvent les tensions et les conflits.

Logiques et processus d'inclusion

L'analyse des politiques publiques ne doit pas faire oublier les dynamiques sociales. Les individus et les familles sont en effet les premiers à assurer leur survie au quotidien, à amorcer le processus d'intégration, à moins qu'ils n'essaient de voir « comment construire une autonomie dans une situation d'immersion » (Williams cité par Marc Bordigoni, 2001, p. 124). Quelles sont les conditions qui, dans telle ou telle situation, ont contribué à la réussite de personnes appartenant à des groupes roms ?

La réception des actions publiques

D'abord, quel bilan peut-on faire des politiques d'accueil et d'inclusion ? La réponse se situe notamment du côté des intéressés qu'il convient bien entendu de prendre au sérieux. Mais comment examiner les différentes formes de réception de l'action ? L'approche compréhensive a pour principale caractéristique d'analyser les situations à partir du point de vue des acteurs impliqués en considérant leur système de références. Selon cette perspective, les actions publiques peuvent être assimilées à des ressources qui sont mobilisées, manipulées et transformées par les acteurs. De nombreux témoignages militants montrent par exemple qu'en France, l'aide au retour humanitaire (ARH) qui, en principe, vise le rapatriement durable des individus en situation précaire dans leur pays d'origine, sert de plus en plus souvent à financer des voyages aller-retour en Roumanie. Du point de vue de certains bénéficiaires, l'ARH peut ainsi s'inscrire dans une stratégie globale de développement des mobilités entre les villes d'accueil et les régions de départ.

Dans le même sens, on peut se demander quelle est la part accordée aux « populations-cibles » dans la définition et la mise en œuvre des politiques locales. Cette question est d'autant plus importante si l'on considère la place qu'occupe depuis quelques années le principe de participation dans la conduite comme dans la justification de l'action publique (Blondiaux, Sintomer, 2002, Commission of the European Communities, 2008). Aussi peut-on examiner les conflits, les arrangements provisoires et les négociations suscités par la définition et par la mise en œuvre des projets. Quelles sont les marges de manœuvre dont disposent les individus et les groupes auxquels est destinée l'action publique ? Ont-ils droit au chapitre ou doivent-ils se contenter de recourir à cet « art du faible qu'est la « ruse » selon Michel de Certeau, et qui consiste à pénétrer le « lieu de l'autre », en « saisissant au vol des possibilités de profit » (Certeau, 1980, p. 87).

Stratégies résidentielles et réussites économiques

Migrants ou non, les Roms n'ont pas attendu que les pouvoirs publics interviennent pour réussir dans leurs initiatives. Lors des opérations de relogement des personnes vivant en bidonville dans la commune de Montreuil dans les années 60, les familles roms ont été nombreuses à accéder à l'habitat individuel, tandis que les autres ménages étaient regroupés dans des cités de transit (Jaulin, 2000). Dans l'Espagne actuelle, Juan F. Gamella note qu'« à mesure qu'ils s'intègrent, augmentant leurs ressources et améliorant leur insertion socioprofessionnelle [...], les Roms [roumains] louent [...] des appartements ou de petites maisons avec jardin » (2006, p. 129). Loger dans des camps ou dans des bidonvilles n'est donc pas une fatalité et encore moins l'expression d'un mode d'habiter qui serait spécifique aux groupes roms/tsiganes.

L'analyse des stratégies économiques est tout aussi instructive : manifestement, le recours aux activités de rue constitue le dernier recours, à moins qu'il ne s'agisse d'activités d'appoint. Il existe en revanche d'autres filières, apparemment plus lucratives, qui relèvent, soit de l'économie informelle, soit de l'emploi saisonnier, dans l'agriculture en Andalousie par exemple (Ibid.). L'entreprenariat, enfin, est assez développé au sein des populations roms (Reyniers, 1998). Dans le même ordre d'idées, de nombreux témoignages concordent au sujet du développement des échanges transfrontaliers entre la Roumanie, la Bulgarie et les pays d'Europe occidentale. Les comportements économiques des Roms ne diffèrent pas vraiment de ceux de certains migrants du « Sud », qui comptent en effet moins sur l'emploi salarié que sur le dynamisme familial et communautaire pour assurer leur réussite économique (Tarrus, 2002).

Tant sur le plan résidentiel que sur celui économique, ces initiatives s'avèrent être des stratégies gagnantes dont il convient d'apprécier les conséquences. A cette fin, on peut adopter un point de vue quantitatif. Mais on peut aussi chercher à repérer des logiques récurrentes, à identifier les réseaux mobilisés. S'agit-il de la famille et des parents (Williams, 1987) ? Quelle évolution note-t-on dans les comportements des entrepreneurs ? Quels liens ces derniers entretiennent-ils avec la société dominante ? En ce qui concerne l'habitat, l'enquête peut porter sur les modalités d'accès au logement conventionnel, sur les modes d'habiter ainsi que sur les pratiques spatiales. L'ancrage territorial, les relations de voisinage, et plus globalement le rapport à la ville et à la société urbaine sont autant d'objets de comparaisons pour une recherche sur les processus et sur les conditions de l'« inclusion des Roms », pour

reprendre les termes des institutions européennes.

Sans doute convient-il, après cette présentation rapide des orientations possibles d'une recherche comparative à propos de la « question rom » aujourd'hui, de revenir sur la finalité d'une telle démarche. Un argument majeur réside dans la production de nouvelles connaissances sur les processus de marginalisation, sur les politiques de régulation de la pauvreté urbaine, ainsi que, plus largement, sur les formes actuelles de la gouvernementalité, c'est-à-dire la « rencontre entre les techniques de domination exercées sur les autres et les techniques de soi » (Foucault, 1994, p. 785). Aussi la « question rom » constitue-t-elle un analyseur pertinent du fonctionnement des sociétés européennes et de leurs institutions aux différentes échelles (Powel, 2008, Liégeois, 2009). Bien que scientifique, cette posture n'est pas neutre pour autant. En insistant sur la dimension conflictuelle de la « question rom », elle invite en effet à penser que cette dernière, au même titre que n'importe quel problème public, doit être abordée d'un point de vue politique, et ce, aussi bien en ce qui concerne l'analyse des situations d'interactions que les préconisations. A l'heure où les procédures et les techniques s'imposent comme modes de gouvernement, cette réhabilitation du politique est sans aucun doute un enjeu majeur.



Serge Guichard

BIBLIOGRAPHIE

- ATELIER VILLE ET POLITIQUE, « Regards croisés sur la participation des citoyens du Sud à l'action publique », Legros O. (dir.), *Participations citoyennes et action publique. Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis Jérusalem, Sanaa*, Paris, Adels, Citeres-Emam, Yves Michel 2008, pp. 159-190
- BERNARDOT M., « Camps d'étrangers, foyers de travailleurs, centres d'expulsion : les lieux communs de l'immigré décolonisé », *Cultures & Conflits*, 2008, 69.
<http://www.conflits.org/index10602.html>.
- BORDIGONI M., « "Terrain désigné", observation sous contrôle : quelques enjeux d'une ethnographie des Tsiganes », *Ethnologie française*, vol n°2, Tome XXXVII, 2001, pp. 117-126.
- BLONDIAUX L., Sintomer Y., « L'impératif délibératif », *Politix*, « Démocratie et délibération », vol. 57, 2002, pp. 37-52.
- CEFAI D., Pasquier D., « Introduction », dans Cefai D., Pasquier D. (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, CURAPP-CEMS, 2003, pp. 13-62.
- CERTEAU (de) M., *L'invention du quotidien I, Arts de faire*, Paris, Union générale d'éditions, 1980.
- Commission européenne, *Progress Annual Performance Monitoring Report 2008. The Community Programme for Employment and Social Solidarity (2007-2013)*, 2009, disponible sur le site internet de la Commission.
- Commission of the european communitie, *Community Instruments and Policies for Roma Inclusion*, 2008, Commission Staff Working Document, disponible sur le site internet de la Commission.
- CHAIX C., *Les associations de solidarité avec les Roms migrants en France : des représentations collectives à l'action associative*, Mémoire de fin d'études, 2008, IEP de Grenoble.
- DAMIENS C., « Sarkozy, les médias et l'invention de la mafia roumaine » Collectif « Les mots sont importants », 2005, <http://lmsi.net>.
- DELEPINE S., *Quartiers tsiganes. L'habitat et le logement des Roms de Roumanie en question*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- DETIENNE M., *Comparer l'incomparable*, Paris, Seui, 2000.
- DIMINESCU D. (dir.), *Visibles mais peu nombreux*, Paris, MSH, 2003.
- FOUCAULT M., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- FOUCAULT M., *Dits et écrits (1954-1988)*, T. IV, Paris, Gallimard, 1994.

- GAMELLA J.-F., « L'immigration ignorée : les Roms roumains en Espagne », *Etudes tsiganes* n° 27-28, « Migrations tsiganes », 2006, pp. 116-154.
- GAY Y BLASACO P., « « This is not a place for civilised people », Isolation, enforced education and resistance among Spanish Gypsies », dans Baschford A., Strange C. (dir.) *Isolation. Places and practices of exclusion*, Londres, Routledge, 2002.
- GIRARD R., *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, coll. « Pluriel » 1972.
- GOFFMAN E., *Stigmaté. Les usages sociaux du handicap*, Editions de Minuit, Paris, 1975.
- GOTMAN A., « Introduction », dans Gotman A. (dir.), *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »*, Paris, 2004, pp. 4-12.
- GUSFIELD J., « Action collective et problèmes publics » (entretien avec Daniel Cefai et Dany Trom), dans Cefai D., Pasquier D. (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, CURAPP-CEMS, 2003, pp. 63-78.
- JAULIN B., *Les Roms de Montreuil-sous-Bois : 1945-1975*, Paris, Autrement, 2000.
- LADANY J., SZELENYI I., « La formation d'un sous-prolétariat rom. Enquête historique sur la condition des Gitans dans un village d'Europe centrale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 160, « Politique des espaces urbains. Penser, classer, administrer la pauvreté », 2005, pp. 66-87.
- LIEGEOIS J.-P., *Roms en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2007.
- LIEGEOIS J.-P., *Roms et tsiganes*, Paris, La Découverte, 2009.
- LUSSAULT M., *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, Grasset, 2009.
- NACU A., 2006, *La construction sociale de la pauvreté en Roumanie et en Bulgarie après 1989*, Thèse de doctorat, IEP Paris.
- NACU A., à paraître, « L'émergence de la "question rom" en Roumanie et en Bulgarie : du consensus au stigmaté ? », *Tumultes*, vol. 32.
- NAVEZ-BOUCHANINE F., *Les interventions en bidonville au Maroc, une évaluation sociale*, Publication de la direction des Études et du Développement/ANHI, Rabat, 2002.
- POWELL R., « Understanding the Stigmatization of Gypsies: Power and the Dialectics of (Dis)identification », *Housing, Theory and Society* n° 25, vol. 2, 2008, pp. 87- 109.
- REYNIERS A., « Quelques jalons pour comprendre l'économie tsigane », *Etudes tsiganes* VI/2, « Economie tsigane, une économie solidaire intégrée à l'économie globale », 1998, pp. 8-27.
- Romeurope, *Rapport 2007-2008*, disponible sur le site du Comité

- DH Romeurope, 2008.
- ROSANVALLON P., *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, coll. « Les livres du nouveau monde », 2006.
- SIGONA N., « How Can a "Nomad" be a "Refugee"? Kosovo Roma and Labelling Policy in Italy », *Sociology* n° 37 (1), 2003, pp. 69-79.
- SIGONA N., « Locating "the Gypsy Problem". The Roma in Italy : Sterotyping, Labelling and "Nomad Camps" », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 31, n° 4, 2005, pp. 741-756.
- TARRIUS A., *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland, 2002.
- TILLY C., *La France contestée, de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- VARIKAS E., *Les rebuts du monde, figures du paria*, Paris, Stock, 2007.
- VITALE T., *Politiche possibile. Abitare la città con i rom e i sinti*, Rome, Carocci, 2009.
- WILLIAMS P., « Les couleurs de l'invisible : Tsiganes dans la banlieue parisienne », dans Jacques Gutwirth, Colette Pétonnet (dir.), *Chemins de la ville. Enquêtes ethnologiques*, Paris, CTHS, 1987, pp. 59-76.